



actions

“publics”

La politique du logement  
Le collectif des associations unies  
Le revenu de solidarité active  
La culture  
La domiciliation  
Le crédit accompagné

Répondre  
aux besoins  
des personnes  
accueillies

# LA POLITIQUE DU LOGEMENT

## Un modèle à repenser

L'État a fixé une nouvelle ligne politique à l'égard des personnes sans domicile et mal logées : le « logement d'abord », mais les mesures mises en place pour atteindre cette ambition sont loin d'être à la hauteur. Sur les 20 mesures du chantier de la Refondation, 13 portent sur la politique du logement, mais il s'agit surtout de mesures d'affichage.

Concernant la production de logements très sociaux, les seules mesures contenues dans le « Plan Apparu » consistent en un recentrage de la production de logements sur les zones tendues, et dans le développement de l'offre d'insertion (PLAI). Si la production de logements d'insertion apporte effectivement des réponses adaptées à certaines situations de précarité, elle ne saurait compenser à elle seule la pénurie de logements abordables (évaluée à 900 000), symptomatique de la crise actuelle du logement. La FNARS et le Collectif des associations unies n'ont eu de cesse de demander l'adoption d'un nouveau plan de cohésion sociale, fixant des objectifs de programmation pluriannuels et des moyens financiers correspondants. Territorialiser la production de logements sociaux

là où sont les besoins apparaît à l'évidence comme une mesure de bon sens, afin de concentrer l'offre de logements sur les territoires les plus tendus. Force est de constater néanmoins que cette territorialisation est un moyen pour l'État de légitimer son désengagement financier de la politique du logement. Le budget 2010 s'inscrivait ainsi en baisse sensible par rapport à 2009 et 2008. Sur la prévention des expulsions, le constat n'est pas meilleur.

À la fin de l'année 2010, les Commissions de coordinations d'actions de prévention des expulsions (CCAPEX) n'avaient pas de moyens dédiés pour fonctionner et n'étaient pas installées.

### → Le désengagement financier de l'État

En contradiction totale avec une logique préventive, le projet de loi sur la sécurité intérieure (dite LOPPSI 2, article 32 ter A) prévoyait l'instauration d'une procédure administrative dérogatoire d'évacuation des campements illicites, facilitant ainsi l'expulsion des occupants d'habitat précaire.

L'accent mis par l'État sur le financement de l'accompagnement dans et vers le logement, au détriment d'un accompagnement social global, est aussi une limite problématique de l'application du principe de « logement d'abord ». Si les mesures d'accompagnement liées au logement permettent de sécuriser l'accès ou le maintien dans le logement de personnes défavorisées, cet outil sera

insuffisant pour garantir l'insertion durable des ménages les plus vulnérables, pour qui un accompagnement social global et de proximité est indispensable.

Un point positif mérite toutefois d'être souligné : sur un certain nombre de territoires, les préfets se réapproprient la gestion de leur contingent, alors même que l'administration recherche une meilleure articulation entre les contingents des collectivités, du 1 %, de l'État et des bailleurs sociaux.

Cette tentative d'optimisation de l'attribution des logements sociaux est une avancée positive, encore faut-il des logements à attribuer et qui répondent effectivement à la demande sociale. Sinon, cette politique se limite à de la gestion de pénurie et de la concurrence entre les publics prioritaires.

Le rapport sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre (FAP) faisait état en 2010 de 10 millions de personnes touchées de près ou de loin par la crise du logement. Face à un tel constat, la nécessité de repenser le modèle de la politique du logement en France s'impose d'elle-même. C'est la raison pour laquelle la FNARS s'est investie dans la démarche des États généraux du logement. Organisés à l'initiative de l'ensemble des acteurs du logement, soit au total une trentaine d'organisations, ces États généraux visent à refondre en profondeur la politique du logement pour mieux répondre à l'urgence des besoins des publics. Le 4 mai 2010, les acteurs des États généraux du logement ont ainsi présenté au Gouvernement et au Parlement 15 propositions, qui sont autant de pistes de travail pour jeter les bases d'une nouvelle politique du logement, à la fois ambitieuse et réaliste. 2011 doit être l'année de la Refondation de la politique du logement ■

### PRODUCTIONS DE LA FNARS à paraître en 2011

#### FNARS-USH :

Dans le cadre de leur convention, la FNARS et l'USH ont publié un guide de préconisations autour des partenariats entre associations et organismes HLM.

#### FNARS-USH-ANIL :

Les trois réseaux ont publié un document cadre de recommandations juridiques et opérationnelles autour de la pratique du bail glissant dans le parc HLM.

# LE COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES CONTRE LE MAL-LOGEMENT

## 31 tentes sur le pont des Arts

La réunion de 31 associations sous une même bannière a permis d'interpeler l'opinion et les pouvoirs publics sur l'urgence de se doter d'une réelle politique en faveur des sans-abri et des mal-logés, en proposant des orientations concrètes pour y parvenir.

**D**epuis 2008, le Collectif des associations unies contre le mal-logement est co-animé par la FNARS et la Fondation Abbé Pierre. Ses trois axes de réflexion et d'intervention sont la prévention, l'hébergement et le logement.

Pour le Collectif, l'année 2010 aura été marquée par une action phare, menée le 5 novembre à Paris : l'installation d'un campement provisoire de 31 tentes sur le pont des Arts, soit autant que d'associations membres du collectif. Les deux objectifs de l'action étaient d'abord d'exposer aux yeux du grand public l'enlisement du Chantier national prioritaire de réforme de l'hébergement et les menaces de coupes budgétaires pour nos associations. Il s'agissait ensuite d'obtenir un rendez-vous avec le Premier ministre pour lui faire part du cruel déficit de gouvernance et de moyens dont pâtit le processus de Refondation.

Le bilan est plutôt mitigé : si nous avons bénéficié d'une belle couverture médiatique, les CRS ont fait évacuer

le campement au bout de quelques heures. De même, nous avons effectivement obtenu un rendez-vous avec François Fillon, mais n'avons reçu aucune réponse adaptée à nos demandes, sinon la traditionnelle rallonge budgétaire hivernale.

### → Forces de proposition

Cette action marquante représente bien ce que le Collectif peut réaliser en matière d'actions d'interpellation, comme l'ont été auparavant les Nuits solidaires. Cependant, si ces actions constituent le cœur de sa mission, le Collectif travaille également sur le contenu de ses revendications, de façon à toujours se positionner comme une force de proposition et non comme une simple plateforme de dénonciation. C'est ainsi que les actions de l'automne 2010 ont été précédées, durant l'été, d'un important travail de mise à jour du tableau de bord des « 100 mesures prioritaires pour une nouvelle politique publique pour le logement des personnes sans abri et mal logées ».

En 2010, le Collectif a par ailleurs systématiquement rappelé les 13 engagements gouvernementaux qu'il juge indispensable pour loger les personnes sans-abri et mal logées, depuis le moratoire sur les expulsions locatives des ménages de bonne foi jusqu'à l'unification des statuts de tous les centres d'hébergement, en passant par la résorption des 600 000 logements indignes ■

### Les ASSOCIATIONS du collectif

Advocacy France, Association des Cités du Secours Catholique, Association Emmaüs, Association Nationale des Compagnons, Bâisseurs, ATD Quart Monde, Centre d'action sociale protestant (CASP), Collectif Les Morts de la Rue, Comité des Sans Logis, Fédération d'aide à la santé mentale Croix marine, Croix-Rouge française, Emmaüs France, Enfants de Don Quichotte, Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL), Fédération de l'Entraide Protestante, Fédération Française des Equipes Saint-Vincent, Fédération des Pact, Fédération nationale Habitat & Développement, Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage), Fondation Abbé Pierre, Fondation de l'Armée du Salut, France Terre d'Asile, Habitat et Humanisme, Les petits frères des Pauvres, Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Secours Catholique, Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM), Union des professionnels de l'hébergement social (UNAFO), Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ), Union Nationale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS), Jeudi Noir.



# REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

## Des simplifications s'imposent

Un an après la mise en place du RSA, la FNARS a lancé une enquête auprès des travailleurs sociaux du réseau afin d'en identifier les dysfonctionnements.

Sur les 349 questionnaires que nous avons reçus, nombreux sont ceux qui soulèvent les mêmes problèmes : perte de certaines prestations, difficultés dans l'accompagnement ou à l'ouverture des droits.

Lors de sa création, le RSA avait comme objectifs principaux d'une part, de lutter contre la pauvreté, en garantissant un revenu minimum aux personnes sans ressources et un complément de ressources à celles faiblement rémunérées, d'autre part, de simplifier le système des minima sociaux et enfin d'encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle en supprimant les effets de seuil lors de la reprise d'activité.

Pour atteindre ces objectifs certains bénéficiaires du RSA, en contrepartie du versement de l'allocation, sont soumis à un accompagnement individuel. La mise en œuvre de cet accompagnement est donc un élément central du dispositif à ne pas minimiser.

35 % des travailleurs sociaux ayant répondu à l'enquête constatent, pour les personnes accompagnées

bénéficiaires du RSA, la perte de certains droits connexes par rapport au RMI/API. Parmi les droits les plus fréquemment cités, apparaissent la perte de la CMU complémentaire, la perte de la majoration de l'aide personnelle au logement, la perte des aides locales en matière de transport, d'accès aux contrats aidés, de dégrèvement de la taxe d'habitation.

56 % des réponses reçues signalent des difficultés d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA qui précisément relèvent d'une obligation d'accompagnement.

### → Ruptures du suivi

L'accent est mis sur les difficultés d'accompagnement des référents uniques de Pôle emploi et le manque de coordination entre les différents organismes accompagnateurs. Ces difficultés peuvent même se solder par des ruptures dans le suivi et l'encadrement des personnes, puisqu'environ 28 % des travailleurs sociaux de notre enquête observent des ruptures d'accompagnement assez fréquentes, voire très fréquentes. Parmi les motifs de ruptures cités, un tiers des sondés mentionnent une difficulté de suivi avec le référent unique, viennent ensuite la non présentation du bénéficiaire, la fin de l'obligation de suivi et la rupture du contrat aidé. Un quart des professionnels de terrain sollicités indiquent que les personnes accompagnées en activité rencontrent des difficultés pour

l'ouverture du droit au RSA. Parmi les difficultés rencontrées lors de l'ouverture du droit au RSA, on retrouve, d'une part, le traitement administratif du dossier et d'autre part, le mode de versement et de calcul de l'allocation qui n'est pas maîtrisé par les allocataires.

### → Un RSA jeune trop restrictif

En outre, les conditions d'octroi du RSA jeune sont tellement restrictives qu'il ne sera accessible qu'aux jeunes ayant occupé un emploi stable et à temps complet pendant 2 ou 3 ans, c'est-à-dire ceux qui, a priori, sont les moins exclus du marché du travail. La moitié des travailleurs sociaux du secteur associatif de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion ayant répondu au questionnaire n'ont toujours pas été informés des modalités du dispositif local mis en place par leur conseil général alors que ces derniers sont désormais positionnés comme chefs de file des politiques d'insertion sur leur territoire et que la loi leur a laissé une marge de manœuvre pour organiser le schéma d'accueil, d'orientation et de suivi des bénéficiaires du RSA.

### → Des relais fiables

Les travailleurs sociaux associatifs œuvrant dans le secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion sont pourtant des relais fiables puisqu'ils interviennent auprès des publics les plus en difficulté.

L'enquête de la FNARS a été reprise dans le rapport intermédiaire 2010 du comité national d'évaluation du RSA, dont fait partie la FNARS. Ce rapport intermédiaire est un point d'étape important dans le suivi de la montée en charge du RSA et des travaux menés par le comité d'évaluation ■

**“ 28% des travailleurs sociaux de notre enquête observent des ruptures d'accompagnement assez fréquentes, voire très fréquentes. ”**

# PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

## Vers l'insertion et le droit commun

Les actions menées par la FNARS visent à améliorer l'accueil des personnes placées sous main de justice en mettant notamment en valeur diverses pratiques d'accompagnement social. Après une première étude en 2009 consacrée à ces pratiques, deux journées nationales ont permis, en janvier 2010, de dégager des préconisations et des positions pour le réseau.

Lors de ces deux journées de travail, qui ont rassemblé des travailleurs sociaux, des responsables de structures et des représentants de l'administration pénitentiaire, un certain nombre de constats et de pistes de réflexions ont pu être établis : difficultés rencontrées dans l'accompagnement des personnes placées sous main de justice dans les structures, manque de coordination entre les acteurs, prise en considération insuffisante des publics sous main de justice dans le cadre des politiques publiques... Il ressort de ces travaux que l'accompagnement des personnes placées sous main de justice n'est pas plus difficile qu'avec d'autres publics et que les équipes des associations proposent un accompagnement social global personnalisé et donc adaptable à toute personne accueillie.

Les problématiques spécifiques des publics sous main de justice nécessitent cependant des partenariats parfois contraignants, exigeant un suivi plus important. Or, ces relations partenariales sont trop

souvent dépendantes de relations personnelles, donc fluctuantes. La formalisation de ces partenariats, notamment avec les conseillers d'insertion et de probation, est un préalable nécessaire à leur pérennité et garantit leur crédibilité aux yeux des juges de l'application des peines pour l'octroi des aménagements de peine.

En matière de formation professionnelle, d'insertion professionnelle et d'accès à l'hébergement et au logement, les personnes placées sous main de justice pâtissent trop souvent des renvois de responsabilités des différents acteurs du droit commun vers une prise en charge spécifique par l'administration pénitentiaire, alors que le processus de réinsertion passe au contraire par une autonomisation progressive de la personne.

L'accompagnement de ces publics nécessite de la part des intervenants sociaux des connaissances particulières, qu'ils n'acquièrent pas durant leur formation initiale. L'apprentissage de l'accompagnement de ces personnes se fait donc « sur le terrain ». Des formations spécifiques doivent être développées. La table ronde finale de ces deux journées, qui a rassemblé la présidente de la FNARS, ainsi que des représentants de l'Association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP) et de l'administration pénitentiaire, a permis de dégager des orientations et des propositions opérationnelles afin de garantir la mobilisation des pouvoirs

publics tant au niveau national que local, d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes placées sous main de justice, de garantir la qualité de leur réinsertion et leur accès effectif au droit commun. Les intervenants à cette table ronde ont ainsi convenu de la nécessité de mettre en place une évaluation régulière et concertée entre les associations et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) pour une meilleure prise en charge des personnes.

L'inscription des personnes placées sous main de justice dans le droit commun passe notamment par :

- la mise en place d'un travail interministériel : la réinsertion suppose des compétences dont l'État doit garantir qu'elles seront véritablement mobilisées et qu'elles permettront un accès réel des personnes au droit commun. Les administrations, notamment celles de la santé, de la cohésion sociale, de l'emploi et du logement restent compétentes pour traiter des problèmes sociaux et sanitaires des publics sous main de justice, quelles que soient les mesures judiciaires dont ils font l'objet. Or, les partenariats mis en œuvre avec l'administration pénitentiaire sont trop souvent informels, les passages de relais restent difficiles.
- le développement des mesures alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine et de la préparation à la sortie, tout en poursuivant la réflexion sur la mobilisation du réseau autour du placement extérieur.
- l'inscription des personnes placées sous main de justice dans les différents schémas départementaux d'insertion. La mise en place des SIAO est aussi l'opportunité d'inscrire dans le droit commun la prise en charge des sortants de prison ■

**“ L'accompagnement des personnes sous main de justice n'est pas plus difficile que celui d'autres publics. ”**

# PAUVRETÉ CHEZ LES JEUNES

## Quelle politique pour les 18-25 ans ?

Après trois décennies de politiques de la jeunesse infructueuses et une paupérisation croissante de cette tranche d'âge, la question de leur plein accès au droit commun dès 18 ans se pose plus que jamais.

Les jeunes de 16 à 25 ans représente la part de la population la plus touchée par la pauvreté. Près de 20 % des 18-25 ans vivent sous le seuil de pauvreté contre 13 % de l'ensemble de la population et ils représentent entre 20 et 25 % des personnes accueillies dans les CHRS.

Au regard des évolutions de la jeunesse depuis 30 ans, on ne peut que constater que les politiques publiques d'insertion menées depuis les années 1980 reposent sur un double modèle. D'une part, des programmes de politiques d'aide à l'emploi et de lutte contre le chômage des jeunes orientés vers la formation et, d'autre part, un renvoi à la famille pour le soutien financier. Les conséquences du passage de la majorité à 18 ans, en 1974, n'ont pas été tirées (limitation du RMI/RSA aux plus de 25 ans et allongement de l'âge du bénéficiaire des prestations familiales).

Le livre vert de la jeunesse et les plans jeunes présentés par le Président de la République, faute d'avoir posé un diagnostic approfondi des politiques suivies, s'inscrivent dans une répétition de mesures déjà mises en œuvre depuis

trente ans sans vraie réussite. L'absence de diagnostic n'a pas permis de rompre avec la situation de déni. Force est de constater que les dispositifs mis en place au bénéfice des jeunes adultes les plus en difficulté ont été un échec du fait de leur instabilité et de leur manque d'ambition et de cohérence.

### → Travail inter-associatif

Fort de ces constats, le groupe d'appui national jeunes a souhaité élargir le cadre de sa réflexion et s'ouvrir à d'autres réseaux associatifs concernés par la problématique de la jeunesse. Le groupe a ainsi rencontré différents réseaux de jeunesse et/ou travaillant auprès des jeunes adultes afin de tenter de se rassembler autour de cette idée forte d'une politique globale et ambitieuse de la jeunesse. Telle que nous la défendons, cette politique doit être la définition d'un cadre commun pour tous, qui permette l'accès à l'autonomie de tous les jeunes et qui n'en laisse aucun de côté.

Des échanges ont donc été organisés avec notamment le CNAJEP, l'ANACEJ, l'UNHAJ, l'Union nationale des missions locales, l'ANDML, la Fédération de centres sociaux, la Confédération nationale des maisons de jeunes et de la culture, le CNLAPS, l'UNIOPSS et le CNLRQ. Malgré des approches différentes, l'ensemble de ces réseaux se retrouvent autour des mêmes valeurs et d'une analyse commune des constats d'échec des politiques menées jusqu'à aujourd'hui. Ces têtes de réseau rencontrées sont d'ailleurs au plan local des interlocuteurs et

des partenaires habituels des associations adhérentes. Il est ressorti de ces échanges une urgence à agir pour que prenne fin le déni de droits auxquels les jeunes adultes sont confrontés : devoir assumer leur autonomie alors qu'ils n'en ont pas les moyens. Les politiques publiques doivent s'appuyer sur des frontières non pas mouvantes, mais plutôt légales, comme l'est le passage à la majorité.

Ce travail de maillage qui a été mené tout au long de l'année 2010 va se poursuivre autour de la constitution d'une plateforme interassociative en vue d'élaborer des propositions politiques communes qui seront portées ensemble dans le cadre des prochaines échéances présidentielles et législatives.

### → Le problème des ressources

Il faut une politique de droit commun qui pose un cadre rigoureux pour les jeunes adultes dès leurs 18 ans. Parmi les enjeux essentiels, la question des moyens d'existence, indépendamment de celle du lien familial, nous apparaît comme majeure et doit relever de la reconnaissance d'un droit, le même que celui dont disposent aujourd'hui les bénéficiaires des minima sociaux, même s'il ne nous satisfait pas totalement. Le modèle nordique d'individualisation des droits – qui serait un facteur de réduction des inégalités et qui ne doit pas s'opérer ni se lire comme une attaque contre les familles – sera exploré parmi les pistes de réflexions autour des ressources. Nos réflexions ne se contenteront pas des questions touchant aux ressources mais également touchant à l'éducation, à l'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture... soit l'ensemble des éléments qui constituent l'accompagnement social global ■

**“ Près de 20 % des 16-25 ans vivent sous le seuil de pauvreté contre 13 % de l'ensemble de la population. ”**

# PROSTITUTION

## Aller vers, ne pas aller contre

Retour sur les principes directeurs de notre réseau, à l'heure où l'État révisé à la baisse son aide aux associations spécialisées et entend réorienter leurs activités.

Le dernier texte d'orientation interne à la FNARS traitant des publics en situation de prostitution remonte à 2004. L'accent en 2010, qui va se poursuivre tout au long de l'année 2011, a été mis sur l'actualisation de ce texte au regard des enjeux des prochaines échéances électorales et de la mise en place de la mission d'information sur la prostitution en France, qui a auditionné la FNARS. Nous avons donc été amenés à nous (re)questionner sur les grands principes auxquels le réseau est attaché et sur la prise en considération des personnes en situation de prostitution au sein des politiques publiques actuelles. Les réflexions qui nous occupent tournent autour non seulement de l'inscription mais également de la réaffirmation par la France de son choix du système abolitionniste au sein duquel, contrairement au système réglementariste, la prostitution n'est pas légalement encadrée.

L'activité prostitutionnelle n'est pas interdite en France et son organisation n'est pas règlementée : une législation conforme aux engagements internationaux de la France. Seul le racolage, actif comme passif, est aujourd'hui susceptible de poursuites judiciaires. En outre, la personne en situation de prostitution est considérée comme une potentielle victime au regard de son vécu, de son parcours de vie évolutif : la prostitution n'est pas un état. En ce sens, les axes prioritaires restent le respect des choix des personnes,

la prévention pour limiter les risques d'entrer dans la prostitution, l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des personnes dans leurs démarches d'accès aux droits et à la santé, le soutien à l'expression des personnes, et l'aide à la sortie volontaire de la prostitution.

L'objectif, pour les associations du réseau qui sont amenées à accueillir et accompagner ces personnes, est de pouvoir répondre à une demande et de les aider dans leurs démarches. La notion du « aller vers » est particulièrement importante dans les pratiques des associations spécialisées qui vont à la rencontre de ces publics sur les routes, les

rues, dans des lieux de plus en plus isolés et éloignés des centres à la suite du durcissement de la législation nationale. Les choix des politiques menées depuis plusieurs années et de leur mise en œuvre inquiètent les associations du réseau. En effet, la modification des lignes budgétaires illustre bien le glissement de la position de la France : non seulement les budgets ont diminué, mais par ailleurs les associations spécialisées, hors statut CHRS, ne seront plus financées au titre de missions d'accompagnement de personnes en situation de prostitution et de sensibilisation, de prévention et de mobilisation des acteurs mais au titre de la lutte contre la prostitution. Plusieurs petites structures du réseau ont déjà fait les frais de cette réorientation politique ■

### L'étude PROSANTÉ se poursuit en 2011

L'étude ProSanté sur la santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits de santé des personnes majeures en situation de prostitution a commencé à l'été 2010.

Pour mémoire, il s'agit d'une recherche qui a pour objectif, d'une part, de créer, d'améliorer, de pérenniser et/ou de formaliser le lien avec des structures médicales et, d'autre part, d'établir des préconisations en matière d'accompagnement santé pour le réseau. L'implication des travailleurs sociaux est essentielle dans ce processus : en effet, étant chargés de faire passer eux-même les questionnaires, ils sont de fait au cœur de ce projet.

Douze structures, majoritairement spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, sont engagées dans cette enquête. Leurs équipes ont donc démarré l'information et la sensibilisation sur l'étude ProSanté et ses objectifs

auprès des populations concernées, dans le cadre de leurs permanences d'accueil ou de leurs tournées de rues ou de routes.

Dans la grande majorité des cas, le recueil de données s'est déroulé sur la base du volontariat lors d'entretiens individuels menés au sein des établissements.

Les structures ont été accompagnées pour la mise en œuvre de l'étude, d'une part, par la formation des travailleurs sociaux à la passation de l'enquête et, d'autre part, par les échanges organisés au sein des établissements engagés, dans le cadre de réunions d'équipes, entre les chargées de mission prostitution et santé de la FNARS et les travailleurs sociaux amenés à passer le questionnaire.

Le recueil de données va se poursuivre jusqu'à début 2011 en vue de l'élaboration et de la publication d'un rapport de synthèse et de préconisations pour la fin de cette même année.



# SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

## Une mobilisation dans les régions

Dans une société où le modèle familial s'est recomposé et diversifié et où les formes et fonctions de la famille ont évolué, les professionnels de terrain ont accompagné ces changements en adaptant leurs pratiques professionnelles aux besoins des personnes.

**D**epuis la sortie du *Guide de bonnes pratiques de soutien à la parentalité* en 2009, la FNARS co-organise avec les régions volontaires des journées sur le thème de la valorisation des pratiques autour du lien familial. En 2010, trois journées nationales en région ont été ainsi réalisées, certaines rassemblant jusqu'à 150 personnes.

Ces rencontres, qui ont eu lieu le 19 mars à Strasbourg, le 21 septembre à Nîmes et le 8 octobre à Lyon, ont proposé des débats variés : les modes de garde et la conciliation des temps, l'accompagnement pour les enfants victimes de violences conjugales, la

prise en compte de la parentalité dans les structures, l'accompagnement des 18-25 ans en rupture familiale, le soutien à la parentalité auprès des pères, ou des familles en situation d'exil. Des parents ont pu témoigner et présenter des projets comme « le café partage », « le jardinage partage », « la narration partage », etc. Les orientations de ces projets font référence à la « pédagogie de parents » et mettent en œuvre le *social empowerment*, qui vise à rendre la personne actrice de sa destinée, en lui redonnant sa place dans la société. Des professionnels sont également venus partager leurs expériences

dans le cadre d'un projet d'échanges européens (projet Grundtvig), avec des parents et des professionnels italiens et grecs. Ces témoignages ont souligné les liens entre soutien à la parentalité et insertion. En effet, une insertion réussie est une condition nécessaire au développement de la parentalité, au même titre que, et les expériences le prouvent, la parentalité constitue un moteur puissant de réinsertion. Elle mobilise les parents sur un projet, elle redonne un statut et restaure l'estime de soi.

Ce sera le thème des journées organisées en 2011 ■

Vous pouvez retrouver la retranscription des journées Parentalité sur :

[www.fnars.org](http://www.fnars.org)

(Rubrique Enfance famille/ressources documentaires)

# VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

## Une étude de la FNARS

Les violences conjugales sont un élément déterminant dans le parcours de rupture de nombreuses femmes accueillies dans le réseau. C'est pour ces raisons qu'en partenariat avec le Service national aux droits des femmes et à l'égalité (SDFE), la FNARS a réalisé une enquête sur l'accueil, l'orientation et l'hébergement des femmes victimes de violences.

**L**es femmes, avec ou sans enfants, constituent une part non négligeable de la population sans logement et précarisée accueillie dans notre réseau. Parmi elles se trouvent souvent des victimes de la brutalité d'un conjoint ou d'un proche. Une enquête a été menée, dans notre réseau et auprès des services du 115.

Cette enquête s'articule autour de deux axes : en premier lieu, une étude sur le profil et les caractéristiques des femmes victimes de violences appelant

le 115 durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010. Le deuxième axe se focalise sur l'évaluation de l'hébergement et l'accompagnement de ces femmes dans les réseaux FNARS et la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF).

L'étude portant sur les appels au 115 montre que sur l'ensemble des appels féminins de l'année de référence, 7 % sont des appels de femmes déclarant des violences. Les réponses des femmes victimes de violences sont comparées à la population féminine

générale appelant le 115. Les critères étudiés sont les caractéristiques générales des femmes (âge, situation familiale, nationalité), les ressources, le suivi social, la situation avant l'appel au 115, les demandes et les réponses apportées.

Le deuxième axe de cette enquête concerne l'analyse des réponses à un questionnaire envoyé à l'ensemble des établissements du réseau et portant sur l'hébergement et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. 161 établissements ont répondu. Ils ont accueilli, sur l'année de référence, 11500 femmes victimes de violences conjugales.

Cette consultation met également en lumière différentes pratiques sur l'accompagnement spécifique auprès des femmes, des enfants témoins de violences, la formation des professionnels, l'importance du travail en réseau et l'accueil de femmes victimes d'autres formes de violences ■



# LA CULTURE DANS LE PARCOURS D'INSERTION

## Le réseau FNARS se mobilise

L'enquête réalisée en 2010 auprès des travailleurs sociaux et des usagers, lors de la rédaction du Livre blanc de l'accompagnement social par la FNARS, a montré que 67 % des adhérents voient l'action culturelle comme un élément à part entière de l'accompagnement social dans leur établissement et qu'elle s'inscrit souvent dans le cadre de partenariats extérieurs.

Les Rencontres nationales de participation citoyenne organisées à Caen les 12 et 13 novembre 2009 et qui ont rassemblé 600 personnes, ont mis à l'honneur l'expression artistique en tant qu'outil pour faciliter la prise de parole des usagers et les positionner en tant qu'acteurs de leurs parcours d'insertion. Par ailleurs, l'appel à projets lancé par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) dans le cadre de l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a fait émerger de nombreux projets à dimension culturelle portés à la fois par les adhérents du réseau, mais aussi par des délégations régionales FNARS. Malgré cela, les projets culturels sont encore souvent en marge ou en plus de ce qui constitue traditionnellement les activités de la FNARS. Néanmoins, leurs effets positifs, bien que peu visibles de prime abord, sont très largement partagés par ceux qui y ont recours. Ces derniers mettent en avant le caractère préventif de l'action culturelle en tant que facteur de maintien du lien social pour les personnes accompagnées. Il apparaît nécessaire de mettre davantage en lumière l'action culturelle, à la fois comme un droit fondamental à part entière, vecteur de citoyenneté, mais aussi comme

un véritable levier dans les parcours d'insertion, en complémentarité des dispositifs d'accompagnement vers le logement, la santé, l'emploi...

Des actions avaient déjà été initiées par la FNARS, sur cette question il y a quelques années, mais depuis 2010 la fédération dispose du soutien du ministère de la Culture et de la communication, qui a lui-même développé un axe « *solidarité et lutte contre l'exclusion* ».

Ainsi, la FNARS a développé un plan de travail sur trois années (2010 à 2012) visant à revaloriser la pratique et l'accès à la culture dans les établissements du réseau, s'articulant autour de trois étapes. Tout d'abord, il est nécessaire de dresser un état des lieux dans le réseau FNARS des initiatives culturelles et artistiques mises en place par les adhérents. Il s'agit là de réaliser une première cartographie reflétant les différentes formes de projets, les types de structures porteuses, les partenariats locaux développés, les publics concernés, les modes de financement et les moyens dédiés. Cette enquête devra aussi permettre de créer un réseau de personnes actives sur les questions de culture et d'exclusion dans les établissements du réseau de la FNARS.

Il sera ensuite réalisé une étude d'impact qualitative auprès d'un échantillon de structures qui auront

mis en œuvre des projets culturels significatifs. Cette phase devra permettre de mieux expliquer quels effets positifs peut avoir l'action culturelle sur :

- la structure et ses partenariats (associations culturelles, de quartier, collectivités locales).
- les personnes accompagnées en termes de lien social (mixité avec les habitants du quartier, changement du regard que l'on peut porter sur l'exclusion).
- les relations des usagers avec les travailleurs sociaux (remobilisation de la personne sur son parcours, prise de parole plus facile).

L'ensemble des travaux sera restitué au réseau de la FNARS. L'objectif sera d'identifier certaines bonnes pratiques, avec pour objectif d'essaimer l'idée d'un recours à la culture et d'y intéresser les adhérents. Un important travail de sensibilisation et de mise à disposition d'outils sera mené auprès des travailleurs sociaux et des directions. En parallèle, la FNARS entend se rapprocher des réseaux des professionnels de la culture pour favoriser le développement de projets communs, sur le plan national comme sur le plan local, pertinent à la fois en termes d'action sociale et d'expression artistique.

Pour mener à bien la réflexion, un groupe de travail national a été créé sur les questions de culture. Ce groupe s'est réuni pour la première fois en novembre 2010 et regroupe des salariés des délégations régionales FNARS, des directeurs d'association, des travailleurs sociaux, des personnes accompagnées et des experts sur les questions culturelles ■



# DOMICILIATION

## Un guide et une journée nationale

Depuis la loi DALO de 2007 et ses nouvelles dispositions en matière de domiciliation, la FNARS et l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) se sont associées afin de suivre et de favoriser la mise en œuvre de ce service et, à terme, de faciliter les coordinations entre CCAS et associations, par une meilleure répartition des rôles et un partage de l'information.

### → Un Guide pratique

Le dispositif de 2007 n'est pas allé jusqu'au bout de l'homogénéisation : la domiciliation reste un système complexe, tronçonné entre la domiciliation « droit commun » ou « DALO » et des fonctionnements spécifiques propres à l'Aide médicale de l'État (AME) et à la demande d'asile, sans compter les particularités liées à la situation des Gens du voyage.

De plus, les acteurs se trouvent confrontés au quotidien à certaines questions pratiques : un centre d'hébergement a-t-il besoin d'un agrément domiciliation ? Que faire du courrier non retiré ? Quelle est la responsabilité de l'organisme domiciliataire ? Quelles informations donner par téléphone ?

Le guide réalisé par la FNARS et l'UNCCAS s'efforce donc de donner une lecture d'ensemble de la domiciliation, de manière à faciliter la compréhension par les acteurs professionnels et bénévoles, dans l'intérêt premier des usagers. Il se fonde à la fois sur les textes officiels et sur les pratiques des acteurs. Il émet des recommandations qui s'appuient également sur l'intermédiation d'autres secteurs, comme la Direction de l'administration pénitentiaire pour la domiciliation des personnes incarcérées.

Un exemplaire du guide a été offert dans les deux réseaux à chaque structure concernée. Il est toujours disponible sur commande ainsi qu'en téléchargement gratuit sur les

sites internet des deux réseaux ([www.fnars.org](http://www.fnars.org) et [www.unccas.org](http://www.unccas.org)). De nombreuses annexes sont aussi disponibles sur ces sites web : les textes de base, des exemples d'outils élaborés sur les territoires (cahier des charges départemental, convention association/CCAS, fiche de poste d'un agent de domiciliation...).

### → Une Journée nationale d'échanges

Afin de conclure cette étape et d'ouvrir des pistes pour la suite, nous avons organisé une rencontre nationale, une première sur ce sujet souvent relégué en arrière-plan. Plus de 250 personnes s'y sont retrouvées : CCAS, associations, directions nationales et services déconcentrés de l'État.

Aujourd'hui, l'un des enjeux majeurs demeure la couverture territoriale, pour que toutes les personnes qui en ont besoin puissent effectivement se faire domicilier. Une répartition

équitable entre les acteurs est le seul gage possible d'un service de qualité et d'une offre à la hauteur des besoins, or le pilotage de l'État, tel que prévu dans la loi, manque cruellement.

Plusieurs axes de travail nationaux ressortent de cette journée. Il conviendrait tout d'abord d'organiser une concertation avec les services de la Poste, pour préciser les obligations des services postaux et les services spécifiques qui pourraient relever d'accord locaux. Il s'agirait ensuite d'élaborer une attestation Cerfa pour la domiciliation AME. Autre axe de travail notable, l'articulation des diverses administrations concernées, notamment la direction de la Sécurité sociale quant aux obligations de transmission d'informations qui font débat.

Enfin, il est décisif de veiller à l'acceptation par les banques des attestations d'élection de domicile ■

**“ Une répartition équitable entre les acteurs est le seul gage possible d'un service de qualité. ”**

### Des COMPLÉMENTARITÉS à travailler entre associations et CCAS

- En Ile de France, 83 % des domiciliations sont portées par les associations ;
- Les associations qui domicilient sont plutôt des grosses structures, alors que 80 % des CCAS domicilient moins de 100 personnes ;
- 30 % des associations domicilient un nombre élevé (plus de 50 %) de SDF aux conditions de vie très précaires, alors que les CCAS sont généralement des structures plus généralistes.

Source : étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme en Ile de France, 2010.

# CRÉDIT ACCOMPAGNÉ :

## Un outil expérimental pour lutter contre l'exclusion bancaire

Depuis 2008, la FNARS expérimente, en partenariat avec la Caisse des dépôts, un dispositif de microcrédit personnel destiné à promouvoir l'inclusion bancaire. Opérationnel dans treize associations régionales, le crédit accompagné propose de financer un projet d'insertion, en bénéficiant notamment d'un accompagnement à la gestion budgétaire.

### → L'exclusion bancaire

Exclusion sociale et exclusion bancaire se renforcent et ne cessent de s'alimenter, selon des processus complexes. Dans ce contexte, la possibilité pour certains usagers des associations adhérentes à la FNARS qui n'ont pas accès au crédit classique, de bénéficier d'un prêt de faible montant, ne semble pas superflue. Encore fallait-il que l'outil soit adapté, quand le médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye <sup>(1)</sup>, estimait récemment « à 15 millions le nombre de personnes pour lesquelles les fins de mois se jouent à 50 ou 150 euros près ».

Afin de peser le moins possible sur les ressources des bénéficiaires, le crédit accompagné propose donc des taux d'intérêt faibles (de l'ordre de 3 ou 4 %), mais aussi un accompagnement social en amont comme en aval du prêt, indispensable à la bonne réalisation du projet d'insertion. S'il ne convient pas forcément à tous nos usagers, car nécessitant des revenus réguliers (même faibles), le dispositif produit des effets largement positifs lorsqu'il est utilisé à bon escient.

**“ On a toujours une petite réticence à parler de banque et d'argent. ”**

### → Un outil pertinent...

Une étude réalisée au cours de l'année à la demande de la FNARS par un prestataire extérieur a ainsi confirmé la pertinence du crédit accompagné. Si cet aspect a déjà été relevé par quantité d'études sur le sujet, les vertus pédagogiques et stimulantes de l'outil sont avérées, comme l'explique un travailleur social : « *J'ai suivi un monsieur [...] pour l'achat d'un micro-ordinateur. C'était quelqu'un qui n'aimait pas l'étiquette RSA, qui avait besoin de reconnaissance. Ce microcrédit l'a amené à changer de posture, à le tirer vers le haut, à actionner d'autres choses. Il s'est senti entendu comme n'importe qui.* » Le crédit accompagné devient alors un coup de pouce pour s'engager dans de nouveaux projets, retrouver un peu de confiance et de sécurité.

En outre, le dispositif offre la possibilité d'un rapprochement entre deux cultures très différentes, celle de la banque et celle du travail social. Il constitue donc un premier pas intéressant dans l'optique de faire évoluer le regard parfois stéréotypé que portent les banques sur les personnes en situation d'exclusion. Inversement, il peut lever les réticences de certains travailleurs sociaux vis-à-vis des questions d'argent, en interrogeant leurs pratiques professionnelles. Un directeur de CHRS témoigne : « *On a toujours une petite réticence à parler*

*de banque et d'argent, même si ce n'est pas formulé. [...] Un projet comme le microcrédit permet de se familiariser, c'est une passerelle, un bon prétexte pour parler budget ».*

### → ...en développement !

C'est sur cet enthousiasme que le crédit accompagné s'est développé en 2010. Dans les treize associations régionales FNARS expérimentatrices <sup>(2)</sup>, 71 prêts ont été octroyés par nos partenaires bancaires, soit une forte augmentation par rapport à l'année 2009 au cours de laquelle 54 prêts avaient été décaissés. En ce qui concerne les objets des prêts, ceux-ci concernent toujours en grande majorité des projets de mobilité (achat de véhicule, permis de conduire...) ou de logement (déménagement, frais d'agence...). Certains dossiers présentés n'ont en revanche pas débouché sur l'octroi d'un prêt, parce qu'ils ont été refusés ou parce qu'ils ont donné lieu à un abandon, ce qui n'est d'ailleurs pas négatif en soi : le demandeur a en effet pu régulariser sa situation ou bénéficier d'un autre type d'aide en cours d'instruction.

Soulignons enfin que pour l'année 2011, la FNARS a prévu de donner un sens plus large à cette expérimentation, en déployant une action pédagogique autour de l'éducation budgétaire et financière et de l'accès aux outils bancaires, afin qu'un maximum de personnes exclues du système bancaire retrouve l'accès, sur la base de relations classiques entre clients et conseillers ■

(1) Cf. *Le Monde*, 20 février 2010.

(2) Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Centre, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Picardie, PACA Corse DOM, Rhône-Alpes.